



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

CADRE LÉGAL

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), adopté par le parlement européen le 24 mai 2016 est applicable depuis le 25 mai 2018.

Ce règlement, en complément de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 1^{er} juin 2019, vise à renforcer les droits des personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles.

Il impose notamment de nouvelles obligations pour les organismes publics comme privés en matière de licéité de traitement, de respect des droits, de sécurité des données et de durée de conservation des données.

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ?

Le RGPD définit la donnée personnelle comme étant toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, à titre d'exemple : un nom, un prénom, une adresse postale etc.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'instruction de votre demande par les services municipaux sous la responsabilité du Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.

La Ville d'Aix-les-Bains s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel, effectués à partir du présent site, soient conformes à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et notamment à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « Loi Informatique et libertés ») ainsi qu'au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

NOS ENGAGEMENTS

La Ville d'Aix-les-Bains, en tant que responsable de traitement, respecte les principes suivants :

- vos données sont utilisées uniquement pour des finalités précises en lien avec nos différents métiers,
- seules les données qui nous sont utiles sont collectées,
- vos données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux traitements pour lesquels elles ont été collectées, ou pour une durée prévue par les archives de France, par la loi ou par autorisation de la CNIL,

- vos données ne sont communiquées qu'aux seuls partenaires, prestataires ou organismes professionnels habilités dans le cadre des activités de la Ville d'Aix-les-Bains.

LES DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES

Les données vous concernant sont transmises selon votre demande et votre besoin à nos différents services au sein de la Mairie d'Aix-les-Bains ainsi qu'aux seuls partenaires, prestataires ou organismes professionnels habilités dans le cadre des activités de la ville d'Aix-les-Bains.

LA DURÉE DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES

Vos données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Les données personnelles recueillies sur les différents sites internet de la Ville (www.aixlesbains.fr, Aix'Pass, Bibliothèque, Musée Faure, plateforme de stationnement sur voirie...) ou de manière générale sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de votre demande.

MESURES DE SÉCURITÉ

La Ville d'Aix-les-Bains met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel traitées. Ces mesures garantissent la sécurité et l'intégrité de vos données. Elles empêchent que vos données soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

QUELS SONT VOS DROITS SUR VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de plusieurs droits, notamment :

Le droit d'accès : vous pouvez accéder à vos données personnelles dès que vous le souhaitez en demandant préalablement à la Mairie d'Aix-les-Bains.

Le droit de portabilité : vous pouvez récupérer vos données personnelles.

Le droit à l'oubli : vous pouvez faire effacer le contenu de certaines données personnelles pouvant nuire à votre personne.

Le droit à la rectification : vous pouvez faire corriger des informations erronées.

Le droit d'opposition : vous pouvez vous opposer à recevoir toutes communications de la part de la Mairie d'Aix-les-Bains ou demander d'interrompre le traitement de vos données personnelles.

Le droit à la limitation : vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles.

Le droit d'effacement : vous pouvez obtenir la suppression définitive de vos données, notamment lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

POUR EXERCER VOS DROITS

Le Délégué à la protection des données (DPO) de la Ville d'Aix-les-Bains est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement de vos données. Afin de faciliter le traitement de l'exercice de vos droits, vous accompagnerez votre requête d'une copie d'un document d'identité portant votre signature, ainsi que toutes informations essentielles, complètes et précises relatives à votre demande. Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais, et en tout état de cause à une échéance d'un mois à compter de la réception de la requête.

CONTACT

dpo@aixlesbains.fr ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Mairie d'Aix-les-Bains
Service protection des données – DPO
Place Maurice Mollard
73100 Aix-les-Bains

RÉCLAMATION AUPRÈS DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire [une réclamation à la CNIL](#).

Version du 15/09/2023